

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
 SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2710-105**

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2710-105 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2710 SUR LE ZONAGE AFIN D'INTRODUIRE DES DISPOSITIONS VISANT LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, D'AJUSTER LES DISPOSITIONS SUR LES PISCINES, LE STATIONNEMENT, LES MURS D'INTIMITÉ ET AUTRES DISPOSITIONS CONNEXES

AVIS est donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement à la suite de l'adoption, à sa séance ordinaire du 5 décembre 2022, du premier projet de *Règlement numéro 2710-105 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin d'introduire des dispositions visant la transition écologique, d'ajuster les dispositions sur les piscines, le stationnement, les murs d'intimité et autres dispositions connexes*, tiendra une assemblée publique de consultation le 25 janvier 2023 à 19 h 30 dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 1800, boulevard Saint-Joseph, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

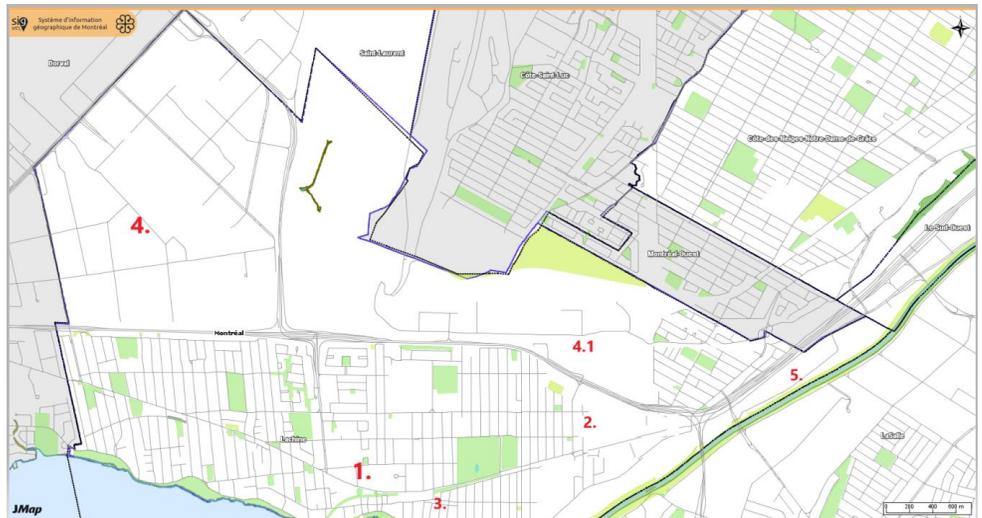
QU'AU cours de cette assemblée publique, la mairesse de l'arrondissement ou la personne désignée par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE les principaux objets de ce projet de règlement sont indiqués dans le tableau regroupant les articles 1 à 90.

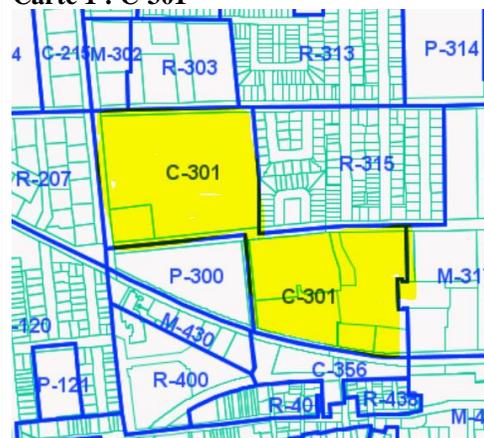
[Accéder au tableau](#)

QUE ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire ainsi que certaines dispositions qui s'appliquent plus particulièrement aux zones concernées indiquées ci-dessous :

Rues principales délimitant la zone	Zones visées
1. 32 ^e Avenue portion sud entre rues Remembrance et Victoria, 25 ^e et 28 ^e Avenues	C-301
2. Parc industriel rues Saint-Jacques et Victoria et Avenue George V	I-340, I-341
3. Rue Notre-Dame, 18 ^e Avenue et rue Victoria	C-405
4. et 4.1 Parc industriel au nord de l'autoroute 20 et à l'ouest de l'autoroute 13	I-500, I-503, I-505, I-506, I-507, I-508
5. Rue Notre-Dame Ouest entre le pont Gauron et les limites de l'arrondissement du Sud-Ouest	I-902, I-903



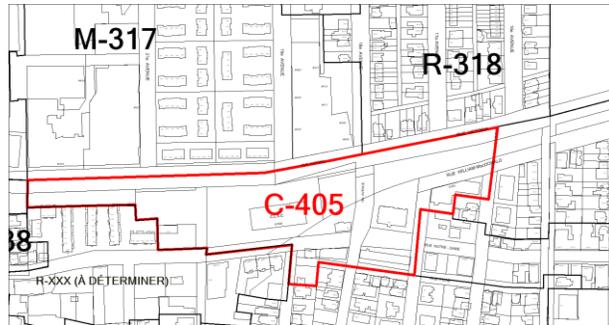
Carte 1 : C-301



Carte 2 : I-340 et I-341



Carte 3 : C-405



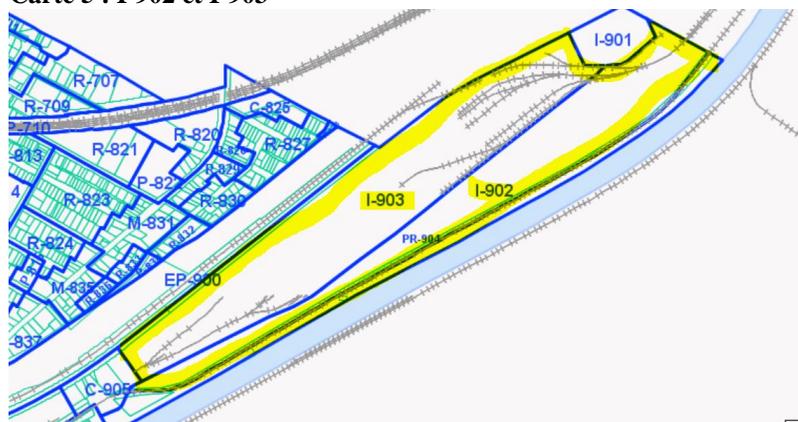
Carte 4 : I-500, I-505, I-506 et I-507



Carte 4.1 : I-503 et I-508



Carte 5 : I-902 et I-903



QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce projet de règlement ainsi que le sommaire décisionnel qui s'y rapporte sont disponibles sur le site Internet de l'arrondissement à montreal.ca/lachine et pour consultation à la mairie d'arrondissement durant les heures de bureau.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 12 janvier 2023.

Ann Tremblay, avocate, OMA
Secrétaire d'arrondissement

**PUBLIC CONSULTATION MEETING
ON DRAFT BY-LAW NUMBER 2710-105**

TO ALL PERSONS INTERESTED BY DRAFT BY-LAW NUMBER 2710-105 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2710 SUR LE ZONAGE AFIN D'INTRODUIRE DES DISPOSITIONS VISANT LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, D'AJUSTER LES DISPOSITIONS SUR LES PISCINES, LE STATIONNEMENT, LES MURS D'INTIMITÉ ET AUTRES DISPOSITIONS CONNEXES

NOTICE is hereby given by the undersigned:

THAT the borough council, following the adoption, at its special sitting of September 6, 2022, of the draft by-law entitled *Règlement numéro 2710-105 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin d'introduire des dispositions visant la transition écologique, d'ajuster les dispositions sur les piscines, le stationnement, les murs d'intimité et autres dispositions connexes*, will hold a public consultation meeting on January 25, 2023, at 7:30 p.m., in the council chamber of the borough hall located at 1800, boulevard Saint-Joseph, in accordance with the provisions of an *Act respecting land use planning and development* (CQLR, chapter A-19.1);

THAT at this public meeting, the borough mayor or the person designated by her will explain this draft by-law and the consequences of his adoption and will hear all persons wishing to be heard on the subject;

THAT the main purposes of this draft by-law are indicated in the following table, articles 1-90.

[Access to the table](#)

THAT this draft by-law covers the entire territory as well as certain provisions that apply more specifically to the zones concerned, as indicated below:

Main streets bordering the area	Zones concerned
1. 32 ^e Avenue southern portion between Remembrance and Victoria Streets, 25 ^e and 28 ^e Avenues	C-301
2. Industrial Park Saint-Jacques and Victoria Streets et Avenue George V	I-340, I-341
3. Notre-Dame Street, 18 ^e Avenue and Victoria Street	C-405
4. and 4.1 Industrial Park north of Highway 20 and west of Highway 13	I-500, I-503, I-505, I-506, I-507, I-508
5. Notre-Dame Street West between the Gauron Bridge and the limits of Sud-Ouest borough	I-902, I-903

THAT this draft by-law contains provisions specific to a by-law subject to referendum approval;

THAT this draft by-law as well as the related decision summary are available on the borough's website at montreal.ca/en/lachine and for consultation at borough hall during regular office hours.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this January 12, 2023.